

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Salika Wenger, Olivier Baud, Marc Falquet, Jocelyne Haller, Eliane Michaud Ansermet, Jean Romain, Rémy Pagani, Alberto Velasco, Simon Brandt, Charles Selleger, Jean Batou, Jean Burgermeister

Date de dépôt : 14 octobre 2019

Proposition de motion

invitant le Conseil d'Etat à collaborer aux travaux de la commission de contrôle de gestion pour faire toute la lumière sur l'affaire des dénonciations de dérapages ou harcèlements à caractère sexuel au sein du DIP, et les plaintes déposées par ce dernier

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 143, lettre b de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

considérant :

- la crise traversée par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) suite aux révélations des affaires de mœurs impliquant des enseignants et des élèves ;
- les difficultés rencontrées par les victimes pour faire reconnaître leur souffrance ;
- l'omerta qui semblerait exister au sein du DIP, selon certains témoignages ;
- la plainte pour violation du secret de fonction déposée par la DIP en mars 2018 après les fuites concernant le comportement inadéquat d'un professeur envers des élèves ;
- le fait que, depuis l'été 2019, les défenseuses des élèves victimes se voient inquiétées par la justice et se retrouvent sur le banc des accusés,

invite le Conseil d'Etat

- à proposer des pistes pour améliorer les procédures en vigueur afin de mieux protéger les victimes d'abus et les personnes qui dénoncent ces abus au sein de l'école ;
- à faire parvenir à la commission de contrôle de gestion les divers rapports sur le fonctionnement du DIP y afférant.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Depuis trop longtemps, il circule, dans la République et canton de Genève, des plaintes et critiques concernant des dysfonctionnements dans le département de l'instruction publique (DIP). Le propos dans cette motion est de donner à la commission de contrôle de gestion la possibilité de faire son travail et d'effectuer un tri des informations au sujet des critiques qui circulent, de faire émerger, le cas échéant, celles qui sont fondées, et de mettre fin à celles qui ne pourraient n'être que des rumeurs.

Les faits graves qui sont portés à la connaissance de la population au travers des médias sont préoccupants dans le sens où ils touchent l'une des plus importantes fonctions de l'Etat, à savoir l'éducation, donc la formation des prochaines générations. Les nouvelles sur des harcèlements multiples, leur mise en doute, les sanctions subies par des fonctionnaires qui ont tenté d'alerter les directions au sein du DIP, la forme de négation de la souffrance qu'induisent ces harcèlements, la partition du poste actuel chargé de l'égalité homme-femme en trois postes, etc. sont de nature à inquiéter la population. Conscients que le contexte présent peut favoriser des exagérations de toutes sortes, il paraît important de prendre la mesure de la situation, en connaissance de cause.

Il semble donc évident que le parlement de notre canton doit se saisir de ce dossier afin de faire la lumière sur ces pratiques qui, si elles ont eu lieu, doivent être justement sanctionnées et permettre d'édicter des mesures afin qu'elles ne se reproduisent pas. A cette fin, il paraît aujourd'hui nécessaire de mener un travail d'observation du DIP sans, bien entendu, remettre en cause le travail de la justice dans ce dossier.

Le travail de la commission de contrôle de gestion permettrait de mettre à jour les éventuels dysfonctionnements administratifs qui pourraient entraver, d'une part, le travail des enseignants et, d'autre part et surtout, mettre en péril la formation des élèves de nos établissements scolaires. Enfin, l'intervention de cette commission pourrait se faire avec l'aide du service d'audit interne dont les compétences en matière de gestion proposent des recommandations qui sont une aide précieuse au bon fonctionnement des services de l'Etat.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.